

Direction générale

**Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté**

**Rectificatif à l'avis de consultation publié au recueil des actes administratifs de la
préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté n°0058 du 1er juin 2023 relatif à
l'ouverture de la consultation du projet régional de santé révisé de l'agence régionale
de santé de Bourgogne-Franche-Comté.**

Compte tenu de corrections apportées dans les documents mis en ligne, l'ouverture de la période de consultation est reportée ainsi qu'il suit :

A compter de la publication du présent avis rectificatif de consultation au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, les autorités consultées disposent de trois mois pour transmettre leur avis à l'ARS.

Fait à Dijon, le 23 juin 2023



Jean-Jacques COIPLLET